# Horaires des déchetteries

L'accès en déchetterie est autorisé **jusqu'au vendredi 12h**pour les professionnels!

Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés.

\*Fermeture à 17h en horaire d'hiver de Novembre à Mars.





## Accès autorisé du lundi au vendredi 12h

#### Aulnois-sous-Laon

Lundi, mercredi 9h-13h / 14h-18h\* Vendredi 9h - 12h

## Bourg et comin

Mercredi 14h-18h\*

## Crépy

Lundi 9h-12h Mercredi 9h-13h / 14h-18h\*

## Guignicourt

Mardi, mercredi, 9h - 13h / 14h - 18h\* Vendredi 9h - 12h

#### Liesse

Mardi, jeudi 9h - 12h / 13H - 18h\* Mercredi 14h - 17h

#### Sissonne

Lundi, mercredi 9h-12h / 13h-18h\* Vendredi 9h-12h

### Coucy-le-Château

Lundi, jeudi 14h - 18h\* Mercredi 9h-12h / 14h-18h\* Vendredi 9h-12h

#### Festieux

Mardi, mercredi, jeudi 9h - 13h / 14h - 18h\*

#### Laon

Lundi, mardi, mercredi, Jeudi 9h-12h / 13h-18h\* Vendredi 9h - 12h

## Lizy

Lundi 14h -18h\* Mercredi 9h-12h / 14h-18h\* Vendredi 9h-12h

#### **Pontavert**

Mardi, jeudi 14h-18h\*

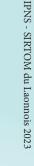
# Règlement pour l'accès des professionnels en déchetterie

(commerçants, artisans, administrations et associations)



SIRTOM du Laonnois Site Marc Buvry - Faubourg de Leuilly - 02000 Laon Tél. 03 23 26 80 00 tritou@sirtom-du-laonnois.com www.sirtom-du-laonnois.com













## 1°) Ouverture du dossier :

Un dossier sera ouvert au nom de la société ou organisme concerné, au siège du:

## SIRTOM du Laonnois Site Marc Buvry - Faubourg de Leuilly - 02000 Laon

Il faudra vous munir aux horaires d'ouverture du siège :

- d'une carte d'artisan (registre des métiers)
- de vos statuts (pour les associations et les administrations)
- o de la carte grise des véhicules concernés par la demande

## 2°) Tarification des accès en déchetterie :

6 types de carte sont disponibles :

Type de véhicule	1 passage	10 passages (1)
VL et VL fourgonnette	22,00 €	197,00 €
Fourgon	46,00 €	406,00 €
Camion de moins de 3,5 T	61,00 €	546,00 €

<sup>(1)</sup> dizième passage gratuit

Les cartes d'accès sont délivrées au siège du SIRTOM du Laonnois après ouverture d'un dossier et après règlement.

Le règlement pourra s'effectuer en espèces, par chèque (uniquement sur présentation d'une piéce d'identité) ou par virement.

Attention, en ce qui concerne les virements administratifs, il faut tenir compte d'un délai d'un mois.

En cas de perte ou de vol, cette carte ne pourra pas donner lieu à remplacement ou à remboursement.

La carte permet de vider le véhicule ou une remorque. Si vous vous présentez avec un véhicule et une remorque avec des déchets payants deux passages seront comptabilisés.

## 3°) Conditions d'accès en déchetterie :

- Le chauffeur présente sa carte de passage afin que le gardien la poinçonne.
- Afin d'assurer la traçabilité, un bordereau de suivi des déchets devra OBLIGATOIREMENT être remis au gardien avant chaque dépôt. Un modèle est disponible sur notre site www.sirtom-du-laonnois.com dans l'espace professionnel dans l'onglet «Les déchetteries».
- Les déchets doivent être pré-triés et triés en fonction de leur nature.
- Le déchargement se fera dans le respect du règlement et des règles de sécurité de la déchetterie (attention, il est strictement interdit de benner les déchets dans les bennes).

## Déchets acceptés:







**DÉBLAIS / GRAVATS** 

**DECHETS VERTS** 







PLAQUES DE PLATRE

## Déchets acceptés gratuitement :

AMEUBLEMENT



Pour bénéficier de la gratuité le véhicule ne doit contenir que des déchets gratuits.









**TEXTILES** 



**PAPIERS** 

